

Le 26 janvier 2023 — Pour diffusion immédiate

À tous les : Médecins omnipraticiens et spécialistes,  
Gestionnaires des services d'urgence,  
Infirmiers et infirmières des urgences,  
Intervenants du milieu du territoire,  
Direction du programme santé mentale et dépendance.

## Substance mauve : détection de Fentanyl

### Appel à la vigilance

#### Pour communiquer avec la Direction de santé publique

(Numéros confidentiels, réservés aux professionnels de la santé)

- Pendant les heures ouvrables : 418 389-1510
- En dehors des heures ouvrables : 418 397-4375
- Déclaration par télécopieur : 418 389-1560

**Objet : Détection de Fentanyl, dans une substance mauve retrouvée dans la région de Chaudière-Appalaches.**

#### État de la situation :

Une substance mauve a été retrouvée dans la région de Chaudière-Appalaches sous forme de petites roches mauves granuleuses, aussi connue par les utilisateurs sous le nom « purp » ou « purple ». À la suite de l'analyse par le Service d'analyse des drogues (SAD) de Santé Canada, celle-ci contenait un mélange de Fentanyl, de Benzodiazépine et de Kétamine.

Le Fentanyl et des opioïdes semblables se retrouvent de plus en plus dans les drogues de rue. Ce qui expose les consommateurs à des mélanges beaucoup plus puissants et dangereux. Le Fentanyl est un opioïde synthétique dont la toxicité est 50 à 100 fois plus élevée que celle de la morphine, puisque quelques grains suffisent pour causer la mort. Le Fentanyl entraîne des taux élevés de surdose et de décès causé par surdose.

**En situation de surdose, la naloxone peut inverser temporairement les effets du Fentanyl.**

#### Ce qu'il faut faire:

##### 1. Recommandations pour le clinicien :

Lorsque vous faites face à une situation de surdose ou de surdose potentielle bien vouloir :

- Demander un **test de drogue** de rue. Si une substance de type opioïde est détectée ou que vous faites face à des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) en lien avec la consommation de substance, prière de nous signaler la surdose en utilisant le [Formulaire signalement de surdose](https://www.cisssca.com/extranet/meedcins-partenaires-et-professionnels/mado-et-signalements/declaration-de-surdose) que vous retrouverez également à l'adresse suivante : <https://www.cisssca.com/extranet/meedcins-partenaires-et-professionnels/mado-et-signalements/declaration-de-surdose>;
- Vous pouvez contacter le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060 (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) qui pourra demander des analyses en URGENCE si nécessaire (distinctes) au Centre de toxicologie du Québec (CTQ).

2. Nous vous rappelons également d'informer les usagers ayant présenté une surdose sur les meilleures pratiques de prévention :

- Ne pas consommer seul et ne pas tout consommer au même moment. Si la prise de substances se fait en groupe, ne pas tous consommer simultanément;
- Si l'on consomme seul, aviser un ami ou un proche qui pourra intervenir en cas de besoin et garder le contact avec cette personne;
- Éviter de consommer plusieurs substances en même temps (exemple : plusieurs dépresseurs du système nerveux central);
- Diminuer la dose pour voir l'effet ou faire une dose d'essai;
- Analyser vos substances avec des bandelettes de détection de Fentanyl avant de les consommer. Ces bandelettes qui détectent seulement les opioïdes, sont offertes gratuitement par plusieurs organismes communautaires de notre région, dont ceux distributeurs de naloxone;
- Avoir de la naloxone avec soi et savoir l'utiliser;
- Appeler le 911 en cas de surdose.

**De plus, diriger les consommateurs vers les ressources disponibles pour obtenir gratuitement de la naloxone.**

En Chaudière-Appalaches, cinq organismes communautaires en font la distribution :

- Centre d'aide et prévention jeunesse de Lévis (CAPJ)
- Alliance jeunesse (Lévis)
- Le centre Domrémy (Thetford)
- Le Bercail (Saint-Georges)
- Maison des jeunes de Montmagny

Vous pouvez consulter le site suivant pour connaître le lieu le plus près de distribution :

<https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/naloxone/>.

3. Importance de déclarer rapidement les surdoses ou suspicion de surdose à la DSPu :

L'augmentation de la circulation des substances illicites sur notre territoire engendre un grand risque de surdose. Par conséquent, les surdoses constituent une menace à la santé d'origine chimique au sens de la Loi sur la santé publique. Les autorités de santé publique ont la responsabilité de mettre en place les mesures pour protéger la population. C'est pourquoi il est important de déclarer à la Direction de santé publique toute situation de surdose que vous identifiez.

4. Référer au besoin les utilisateurs vers des services de traitement de la dépendance au lien suivant :

<https://www.cisscca.com/nous-joindre/coordonnees-des-points-de-service/points-de-service-en-dependance>.

**Vous pouvez également communiquer avec le Service en maladies infectieuses par courriel pour toutes questions non urgentes : [maladies\\_infectieuses@sss.santé.gouv.qc.ca](mailto:maladies_infectieuses@sss.santé.gouv.qc.ca)**

Il est possible de consulter cet appel à la vigilance sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :  
<https://www.cisscca.com/extranet/medecins-partenaires-et-professionnels/maladies-infectieuses/appels-a-la-vigilance/>